

SCOR élu *Reinsurance Company of the Year*

SCOR a été élu le 4 juillet 2012 « *Reinsurance Company of the Year* » lors des prestigieux « *London Market Awards* » 2012. Organisés chaque année par le magazine *Reactions*, les « *London Market Awards* » sont attribués à partir des votes des professionnels de l'assurance et de la réassurance du monde entier présents sur la place de Londres.

Ce prix intervient après les relèvements de la notation de SCOR décidés entre mars et juin 2012 par les quatre agences de notation qui suivent le Groupe. SCOR est ainsi désormais noté « A+ » ou équivalent par Standard & Poor's, Moody's, Fitch et AM Best. Le Groupe poursuit la mise en œuvre active de son plan stratégique « *Strong Momentum V1.1* », à l'image de l'intégration réussie des activités de Transamerica Re acquises en août 2011 ou encore des bons renouvellements en Non-Vie réalisés par SCOR depuis le début de l'année 2012. Au cours des dernières années, SCOR a eu le plaisir d'être régulièrement distingué par les prix les plus prestigieux de la profession.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Ce prix est une reconnaissance supplémentaire des performances de SCOR par les professionnels des secteurs de l'assurance et de la réassurance. Malgré la persistance de la crise économique et financière, et après une année 2011 marquée par des catastrophes exceptionnelles, SCOR démontre sa capacité à créer de la valeur pour ses actionnaires et à renforcer son fonds de commerce en apportant des solutions adaptées et innovantes aux besoins de ses clients, tout en renforçant sa solvabilité. Le relèvement de la notation de SCOR par quatre agences de notation témoignent de la pertinence de notre modèle économique et de la stratégie suivie depuis le début de la crise* ».

*
* *

05 juillet 2012

N° 17 – 2012

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.